



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Darren Langdon  
975 Boul Saint-Joseph  
Gatineau  
Québec  
K1A 0K1

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK)  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
8C2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Demande d'info - SAA Incinerator	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8476-196049/C	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8476-196049	<b>Date</b> 2019-12-18
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BK-383-27545	
<b>File No. - N° de dossier</b> 383bk.W8476-196049	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-01-28</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Langdon (bk div), Darren	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 383bk
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 939-0951 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**SYSTÈME D'INCINÉRATION DE MUNITIONS DE PETIT CALIBRE**  
**Demande d'information**  
**N° W8476-196049/C**

Modification 001 pour corriger le titre de sollicitation.

**1. Objet et nature de la demande d'information (DI):**

1.1. Le but de la présente demande d'information (DI) est de chercher des réponses aux questions qui se sont posées lors du raffinement de l'exigence relative au système d'incinération des munitions de petit calibre (SIMPC).

1.2. À la suite d'un précédent processus d'approvisionnement infructueux, le Gouvernement du Canada a examiné l'exigence relative à l'incinération des munitions de petit calibre. Afin de raffiner et de remplir une nouvelle demande de proposition, des questions se sont posées au cours du processus d'examen concernant les nouvelles exigences techniques, les nouvelles exigences et les nouvelles clarifications.

1.3. L'intention de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour cette DI est d'engager l'industrie dans un processus de consultation en sollicitant les commentaires de l'industrie par le biais des réponses aux questions identifiées dans le présent document. De plus, il est nécessaire de comprendre la disponibilité et l'abordabilité des options au nom du Canada.

1.4. Les répondants intéressés sont encouragés à examiner les questions jointes à la DI et à fournir des commentaires, des réponses et/ou des questions, par écrit, à l'autorité contractante de SPAC identifiée aux présentes à la section 6.

**2. Exigence:**

2.1. Les Forces armées canadiennes (FAC) ont besoin d'acquérir éventuellement une capacité de démilitarisation et d'élimination de des munitions de petit calibre (MPC) réelles.

2.2. Dans le contexte de la présente DI, la MPC est considérée comme étant la munition de toutes tailles d'armes à feu rayées jusqu'à 12,7mm (calibre .50 inclus), sauf indication contraire.

2.3. L'intention est de se procurer éventuellement de l'équipement, d'origine commerciale ou militaire, ou un mélange des deux, pour répondre à la liste des exigences ci-dessous. Les principaux produits livrables seront la fourniture de l'équipement, la fourniture de pièces de rechange, le soutien en service jusqu'à 7 ans et la formation des utilisateurs pour l'exploitation et la maintenance.

**3. Portée et contraintes potentielles:**

3.1. La demande d'information n'est pas assujettie au Programme des marchandises contrôlées, quel que soit le processus concurrentiel qui en résulte. Pour obtenir des renseignements sur le Programme des marchandises contrôlées, veuillez consulter le site Internet de Services publics et Approvisionnement Canada (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/index-fra.html>).

3.2. Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette DI, cependant, il peut y avoir des exigences de sécurité associées à tout processus d'approvisionnement concurrentiel qui en résulte. Des renseignements supplémentaires sur les exigences en matière de sécurité seront communiqués sur <https://achatsetventes.gc.ca/> dans le cadre du prochain processus d'approvisionnement concurrentiel.

3.3. Tout renseignement supplémentaire sur la portée et les contraintes potentielles sera communiqué sur <https://achatsetventes.gc.ca/> dans le cadre de tout processus concurrentiel.

#### 4. Législation, accords commerciaux et politiques gouvernementales:

4.1. Voici une liste de certaines lois et politiques gouvernementales qui régiront le prochain processus d'approvisionnement concurrentiel:

- a) Loi sur la production de défense (LPD)
- b) Programme des marchandises contrôlées (PMC)
- c) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (FCP-EE)
- d) Règlement sur les marchés de l'État (GCR)
- e) Politique d'achats écologiques

4.2. Tous les renseignements supplémentaires se rapportant à la législation et aux politiques gouvernementales seront communiqués sur <https://achatsetventes.gc.ca/> dès qu'ils seront disponibles pendant la période de la présente DI ou dans le cadre de tout processus d'approvisionnement concurrentiel qui en résultera.

#### 5. Calendrier:

5.1. Voici le calendrier provisoire associé à la fois à la DI et au processus d'approvisionnement concurrentiel potentiel:

- a) Publication de la demande de renseignements: décembre 2019
- b) Demande de renseignements date de clôture: janvier 2020
- c) Analyser les réponses et déterminer une ligne de conduite: janvier 2020
- d) Publication de la demande de propositions: janvier/février 2020
- e) Attribution d'un contrat potentiel: avril 2020
- f) Première livraison: printemps 2021

5.2. Tout changement au calendrier provisoire sera communiqué sur <https://achatsetventes.gc.ca/> au fur et à mesure qu'il deviendra disponible pendant la période de la présente DI.

#### 6. Autorité contractante de la SPAC:

##### Notes importantes aux répondants:

**Toute information, communication ou correspondance doit être adressée UNIQUEMENT à l'autorité contractante de la SPAC. Aucun autre membre ou représentant du Gouvernement du Canada ne peut être informé, contesté ou autrement communiqué, y compris une copie carbone ou une copie carbone invisible sur un courriel ou une correspondance écrite concernant cette DI.**

6.1. Toute correspondance doit être adressée, par écrit, dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, à l'autorité contractante de la SPAC identifiée ci-dessous, de préférence par courriel:

Darren Langdon  
Chef, Approvisionnements  
Division des munitions et systèmes d'armes BM-BK  
Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)  
975, boulevard Saint-Joseph. Gatineau, Québec K1A 0K2

Courriel: [darren.langdon@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:darren.langdon@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

6.2. Des modifications peuvent être apportées à cette DI et seront publiées dans le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement, <https://achatsetventes.gc.ca/>.

6.3. Le Canada demande aux parties intéressées de visiter <https://achatsetventes.gc.ca/> régulièrement pour vérifier les changements, le cas échéant.

## **7. NOTES AUX PARTICIPANTS INTÉRESSÉS DE L'INDUSTRIE:**

7.1. Cette DI n'est ni un appel d'offres ni une demande de propositions (DDP), et aucun accord ou contrat pour l'approvisionnement du besoin décrit ici ne sera conclu uniquement à la suite de cette DI. La publication de la présente DI ne doit en aucun cas être considérée comme un engagement du Canada ni comme une autorisation aux répondants potentiels d'entreprendre des travaux qui pourraient être facturés au Canada.

7.2. Toute discussion à ce sujet avec le personnel du projet représentant le MDN, SPAC ou tout autre représentant du Gouvernement du Canada ou tout autre personnel impliqué dans les activités du projet ne doit pas être interprétée comme une offre d'achat ou un engagement du Canada.

7.3. Les répondants peuvent fournir des documents / informations / données collectés à titre confidentiel (et s'ils sont identifiés comme tels, ils seront traités en conséquence par le Canada). Cependant, le Canada se réserve le droit d'utiliser l'information pour l'aider à rédiger des spécifications de performance et à des fins budgétaires en consultation avec des intervenants nationaux et internationaux. Les exigences sont susceptibles de changer, ce qui peut être le résultat des informations fournies en réponse à cette DI. Les participants sont avisés que toute information soumise au Canada en réponse à la présente DI peut ou non être utilisée par le Canada dans l'élaboration de la DDP potentielle ultérieure.

7.4. La participation à cette DI est encouragée, mais n'est pas obligatoire. Il n'y aura pas de présélection de fournisseurs potentiels aux fins d'entreprendre des travaux futurs à la suite de cette DI. Également, la participation à cette DI n'est pas une condition ou un prérequis à la participation à une sollicitation potentielle ultérieure.

7.5. Les répondants ne seront pas remboursés des frais engagés en participant à cette DI.

## **8. Documents joints:**

Annexe A - Questions

## **9. Date de clôture de la demande d'information (DI):**

9.1. La date de clôture de la DI est actuellement prévue pour le 10 janvier 2020. Les répondants sont priés de soumettre leurs réponses aux questions posées à l'Annexe A au plus tard à 14 h 00 HNE le 10 janvier 2020

## ANNEXE A – QUESTIONS

**Question 1** - Quelle est la quantité nette d'explosifs (QNE) par cycle que votre incinérateur de type à four rotatif (alimentation continue) ou un four de type à désactivation (alimentation par lot) peut supporter sans subir de dommages, à condition que le système d'incinération des munitions de petit calibre (SIMPC) doit désactiver les cartouches à balle réelles ordinaire et les cartouches à blanc, de tous calibres, jusqu'au calibre .50 (12,7mm) inclus, à un débit minimal de 120 kilogrammes par heure (cartouches réelles), à la température minimale de 649 degrés Celsius et pour une durée de traitement de 8 à 12 minutes dans la chambre de traitement thermique?

**Question 2** - Quel type de preuve définitive peut être fourni avec une éventuelle soumission, afin de fournir des preuves concrètes aux évaluateurs techniques qu'un SIMPC est capable d'atteindre la quantité nette d'explosif (QNE) spécifiée ci-dessus (par exemple, rapports d'essais techniques, modélisation d'analyse par éléments finis, essais destructifs ou non destructifs, etc.)?

**Question 3** - Compte tenu de la protection de l'environnement et de la santé et sécurité au travail, expliquez la conception/construction du système d'élimination du plomb utilisé pour capturer et éliminer le plomb fondu généré pendant le processus d'incinération des munitions de petit calibre (MPC).

**Question 4** - Veuillez expliquer comment votre SIMPC est capable de traiter des munitions de petit calibre jusqu'à et y compris des cartouches de calibre **.50 (12,7mm)**, à balle réelles ordinaire et à blanc.

**Question 5** - Est-ce que votre SIMPC peut traiter sans modification d'autres types de munitions pour armes légères (fusils de chasse, traceurs, etc) et d'autres calibres, étant donné que le SIMPC doit respecter les limites d'émission de la Norme d'émissions de cheminée du MDN/FAC, tel que spécifié dans le Tableau ci-dessous?

Produit chimique (polluant)	Limites d'émissions de cheminée du MDN/FAC
Matières particulaires totales (MPT)	2 mg/Rm <sup>3</sup>
Opacité	5 %
Monoxyde de carbone (CO)	35 mg/Rm <sup>3</sup>
Oxydes d'azote (NOx)	183 mg/Rm <sup>3</sup>
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	46 mg/Rm <sup>3</sup>
Dioxines/furannes (D/F)	77 pg/Rm <sup>3</sup>
Chlorure d'hydrogène (HCl)	9 mg/Rm <sup>3</sup>
Fluorure d'hydrogène (HF)	1 mg/Rm <sup>3</sup>
Mercure (Hg)	6 µg/Rm <sup>3</sup>
Arsenic (As)	1 µg/Rm <sup>3</sup>
Chrome (Cr)	10 µg/Rm <sup>3</sup>
Total des métaux semi-volatils: plomb et cadmium (Pb + Cd)	7 µg/Rm <sup>3</sup>
Total des métaux à faible volatilité: arsenic, béryllium et chrome (As + Be + Cr)	16 µg/Rm <sup>3</sup>

**Remarques:**

- Rm<sup>3</sup> renvoie à la condition de référence par mètre cube de gaz sec de combustion.
- Ces limites d'émission sont exprimées en masse par mètre cube de gaz sec de combustion dans des conditions de référence de 25 degrés Celsius, 101,3 kilo pascals et corrigées à 11% d'oxygène.

**Question 6** - Compte tenu d'un budget maximal de 3 650 000,00 \$ CAD (droits de douane inclus et taxes applicables en sus), votre SIMPC peut-il répondre à l'exigence de traitement des munitions de petit calibre, jusqu'au calibre .50 (12,7mm), à balle réelles ordinaire et à blanc, avec réduction de la pollution satisfaisant les limites d'émission de la Norme d'émissions de cheminée du MDN?

**Question 7** - Si la réponse à la question 6 ci-dessus est «Non», quel est le prix approximatif (exprimé par ordre de grandeur) pour répondre à cette exigence?

**Question 8** - Veuillez fournir toute autre information que vous pourriez partager concernant l'exigence et les questions énoncées ci-dessus.